

Asbl des familles d'accueil de Fédération Wallonie- Bruxelles  
Bénévoles accueillant des enfants retirés de leur milieu d'origine



PB-PP  
BELGIEN(N) · BELGIQUE

# la porte ouverte



Sur papier recyclé, bien sûr!

€€€ dans votre adresse???  
Voir page 23...



*Périodique trimestriel*  
N° 76 — 2° trimestre

Avec le soutien de



Stage Toussaint  
2016 :  
Place aux  
60 premiers inscrits...  
**URGENT !!!**

Editeur responsable : J.M. Collard, Rue Thier Martin, 33 4651 BATTICE

Bureau de dépôt  
1435 Mont Saint Guibert  
Agréation P 302334



Member of  
**Eurochild**



La Porte Ouverte -Familles d'accueil

[www.laporteouverte.eu](http://www.laporteouverte.eu)

# Sommaire



Edito	1
Quand la future maman boit, son bébé boit aussi	3
Castors, pain-ponts, rallye-photos: LPO fête ses 20 ans lors de la journée des familles d'accueil !	5
Bol d'air bienvenu pour parents et enfants !	6
Enfin un statut pour les parents d'accueil ?	8
Accès au congé parental pour les parents d'accueil	12
Bébés "parqués" en hôpital faute de place	15
Stages Evasion Oxygène	18
Avantage pour nos membres	22
Infos pratiques	23







# Castors, pain-ponts, rallye-p lors de la journée d



Ce 24 avril, super ambiance à Rendeux pour la journée des familles d'accueil ! Le matin, pendant que des enfants pétrissaient leur propre pain et le cuisaient au feu de bois dans un authentique camion de pompiers, d'autres découvraient les traces et abris de nos amis castors le long des berges de l'Ourthe.

Pendant ce temps, les parents profitaient d'un temps d'écoute et de partage. Parmi eux, de nombreux grands-parents que les circonstances de la vie ont fait "passer du statut de grands-parents gâteaux à celui de grands-parents éducateurs", comme l'exprimait l'un d'eux. Pas toujours simple, et douloureux de se sentir "partagé" entre ses petits-enfants et son propre enfant : il faut à un moment faire un choix... Des points communs entre ces familles d'accueil "élargies" et les familles d'accueil sélectionnées : l'énergie et la créativité investies par les parents d'accueil pour donner les meilleures chances possibles à l'enfant au niveau scolaire, au niveau de son acceptation sans "stigmatisation" (oh, c'est un enfant en accueil, alors il sera plus difficile, plus ceci ou cela...). Le découragement ou/et la colère parfois quand l'enfant n'est pas bien intégré, a une étiquette, quand les décisions prises par les mandants ne paraissent pas adéquates et qu'il faut essayer de le faire comprendre, qu'on se sent démuné... Mais aussi les moments heureux et paisibles quand l'enfant va bien, quand la collaboration est constructive avec les professionnels et qu'on se sent compris et soutenu dans ce qu'on essaye de mettre en place ... Cela aide de parler ensemble, en toute confiance, de ces hauts et bas, de ces questionnements qui émaillent l'accueil ! Comme cela aide de partager les chouettes moments et les bonheurs. <sup>1</sup>



# photos: LPO fête ses 20 ans es familles d'accueil !



Revigorés par un copieux repas-buffet, des enfants sont allés préparer, avec l'aide d'un pompier-boulangier hors pair, les délicieux cougnous qui, superposés, constitueraient le gâteau d'anniversaire des 20 ans de *La Porte Ouverte*. Un groupe de familles et d'enfants ont bravé le froid pour relever les défis d'un rallye-photos : "toboggan" des castors, troncs rongés et barrage, parcours-aventure assez acrobatique par endroits (l'entraide ne fut pas un vain mot !) débouchant sur un superbe arboretum... Voyez les belles photos de notre reporter M., 13 ans et passionné de nature ! Cette super balade guidée par Nathalie s'est terminée sous les grêlons mais "même pas peur, même pas froid" ! Les enfants ont ensuite bien profité de l'averse de neige qui a suivi, leurs pantalons aussi !

Bref, une journée pleine de découvertes, d'émotions, d'échanges et de plaisir !

Merci à Nathalie de Rendovive et aux pompiers-boulangers de pains-ponts.



<sup>1</sup> La cellule "Ecoute" de *La Porte Ouverte* organise des soirées d'écoute et d'échanges ainsi qu'une écoute téléphonique justement parce que cela fait du bien de partager ce qu'on vit avec des "pairs"



# Bol d'air bienvenu pou

## Le Syndrome de l'hyper-parentalité<sup>1</sup>

*Dans La Libre de ce 24.04.16 paraissait un article de Bruno Humbeeck intitulé "Le syndrome d'hyper-parentalité". L'analyse développée par ce psychopédagogue belge m'a fait réfléchir et sourire aussi, en reconnaissant certaines de mes attitudes de maman et de maman d'accueil. J'ai eu envie de partager avec vous ce que j'en ai retenu, pour que vous aussi, vous puissiez vous accorder un grand bol d'air, et donner de l'espace à vos enfants !*

La contraception de mieux en mieux généralisée et maîtrisée nous a permis de passer de l'enfant non voulu à l'enfant désiré, et même plus tard à l'enfant programmé. Or, écrit Bruno Humbeeck, "des enfants désirés et programmés, c'est exactement ce qu'il fallait pour mettre d'emblée sous pression ces parents nouveaux qui, parce qu'ils doivent maintenant assumer la responsabilité totale de la venue au monde de leur enfant, se sentent, du même coup, responsables de tout ce qui lui arrive comme de tout ce qui pourrait lui arriver. Et ces parents hyper-responsables deviendront rapidement des parents opprimés (...), très exigeants vis-à-vis d'eux-mêmes, qui ont décidé de mettre au monde non pas un enfant, mais un enfant heureux et destiné à le demeurer jusqu'à la fin de leur vie".

On voit alors apparaître trois attitudes qui ont tendance à se renforcer mutuellement et à s'organiser en syndrome.

### *Les trois symptômes de l'hyper-parentalité*

**Le parent-hélicoptère** : le parent cherche à contrôler tout ce qui se passe dans et autour de la vie de l'enfant, tournant autour de lui un peu comme un hélicoptère. "Que fais-tu, que lis-tu, à quoi joues-tu, avec qui es-tu... ?" Il envoie à l'enfant des messages contradictoires du type "Explore ton environnement pour apprendre mais reste près de moi", "sois autonome mais ne t'éloigne pas de moi".

**Le parent-drone** : "Ce trouble du comportement parental évoque l'attitude du parent qui ne tolère que ce qui lui semble, à ses yeux d'adulte, le meilleur pour son enfant sur le plan éducatif comme sur celui de son développement individuel" : la meilleure école (même si les amis sont ailleurs), le meilleur jeu (même si ennuyeux)... "tout pourvu que ce soit le meilleur et que cela contribue à rendre son enfant encore meilleur". Cette attitude amène également le parent à ne tolérer chez le petit être en développement dont il a la charge que la recherche d'émotions positives (la joie) en évacuant tout le registre émotionnel qui s'en éloigne (tristesse, colère, peur, dégoût).

**Le parent-curling** : c'est la tendance à "n'agir en permanence qu'en fonction du bonheur présent





# Enfin un statut pour les parents d'accueil ?

## Approbation de la proposition de loi à la Chambre

En mars 2016, "la proposition de loi modifiant le Code Civil en vue de l'instauration d'un statut pour les accueillants familiaux" a été relue, discutée, amendée, et finalement approuvée par la Chambre. Elle doit maintenant être vue par le Conseil d'Etat qui peut faire des commentaires dont le gouvernement tiendra compte ou pas. Ensuite, la loi sera d'application 6 mois après sa publication au Moniteur belge, afin de laisser aux gens de terrain le temps de se préparer à ces changements.

## Un peu d'histoire

Petit retour en arrière : depuis une dizaine d'années maintenant, les associations de familles d'accueil francophone (*La Porte Ouverte*) et néerlandophone (actuellement VVP) demandaient qu'un statut soit accordé aux parents d'accueil dans le Code Civil :

- ♦ pour leur permettre de prendre les décisions de vie quotidienne et les décisions urgentes afin d'éviter à l'enfant des attentes trop longues avant par exemple une autorisation d'excursion scolaire ou des soins dentaires, médicaux (cf. recommandation n°R(87) du conseil de l'Europe sur les familles nourricières adoptée le 20 mars 87) ;
- ♦ pour respecter les liens créés entre l'enfant et sa famille d'accueil au fil du temps : participation aux décisions concernant l'enfant, possibilité de contacts après la fin de l'accueil (si bien sûr c'est l'intérêt de l'enfant).

Les associations de familles d'accueil ne demandaient pas un transfert de l'autorité parentale, mais plutôt une présomption d'accord des parents pour les décisions permettant de gérer au mieux la vie quotidienne de l'enfant. Ces décisions seraient bien sûr discutées avec les parents lors des formalisations annuelles et, si possible, on essaierait de distinguer les décisions quotidiennes et les décisions plus fondamentales requérant l'accord des parents ; on pourrait aussi s'informer de la position des parents sur différents points (ex : choix de l'école, de l'activité sportive, de la contraception...) de façon à la respecter au maximum pour ne pas mettre l'enfant dans un conflit de loyauté. Mais tous les parents ne se présentent pas aux réunions, certains sont injoignables : un statut devait permettre de prendre quand même les décisions nécessaires dans l'intérêt de l'enfant et sans perdre un temps précieux à "courir" après les autorisations.

Fin 2014 et début 2015, trois propositions de loi dans le sens d'un statut ont vu le jour. Koen Geens, Ministre de la Justice, annonçait qu'il voulait aboutir avant la fin de la législature. L'avis du conseil d'Etat a été sollicité. En avril 2015, la chambre a également entendu les gens de terrain : Juge de la Jeunesse, avocat spécialisé jeunesse, *La Porte Ouverte* et son équivalent néerlandophone, les deux associations de parents d'élèves (libre et officiel), etc.

Des représentants issus de 4 partis ont ensuite proposé un texte modifié en fonction des remarques reçues du conseil d'Etat et du terrain. C'est ce texte qui vient d'être approuvé en mars 2016, avec quelques amendements.

## *Objectif et contenu*

### Objectif :

La proposition de loi vise à instaurer un statut qui attribuerait aux accueillants familiaux (terme utilisé dans la proposition de mars 16) certains droits et devoirs sans ignorer les intérêts des autres personnes concernées. Elle respecterait les principes suivants :

- ◆ système de surveillance des accueillants familiaux pour s'assurer qu'ils offrent les conditions morales et matérielles nécessaires au bon développement de l'enfant ;
- ◆ les accueillants familiaux devraient pouvoir exercer, au nom des représentants légaux de l'enfant, les responsabilités parentales nécessaires pour prendre soin de l'enfant dans les affaires quotidiennes ou urgentes ;
- ◆ les accueillants familiaux devraient pouvoir exprimer leur avis avant toute décision importante concernant l'enfant ;
- ◆ quand un enfant est vraiment intégré dans une famille d'accueil, les accueillants devraient pouvoir demander le droit d'exercer certaines responsabilités parentales ;
- ◆ dans ce cas ou en cas de fin de placement, les accueillants devraient pouvoir exprimer leur point de vue. L'enfant suffisamment mature également. Lors des décisions, l'intérêt de l'enfant devrait primer.

L'auteur de la proposition de loi explique que le placement familial est en augmentation constante. En 2013, en Flandre, 750 nouveaux enfants ont été confiés en famille. Mais, vu le manque de familles d'accueil, en Flandre, seule une demande sur trois concernant un jeune enfant aboutit à son placement. En Flandre, chaque année, près de 400 enfants ou jeunes ne peuvent dès lors être accueillis dans une famille, alors même que le placement familial peut constituer une solution chaleureuse et efficace. Le placement familial est essentiellement une matière communautaire (aide aux personnes) mais certaines compétences sont encore fédérales, comme le statut des accueillants familiaux ou le congé d'accueil. Or, la confusion quant aux droits et obligations des accueillants familiaux et leur quasi absence de possibilité de faire valoir leur opinion ont un effet dissuasif sur les parents d'accueil et sur les candidats parents d'accueil. Il faut donc améliorer ces points.

### Contenu

Les différents articles de cette proposition de loi seront *intégrés dans le Code Civil*, dans un chapitre intitulé "De l'autorité parentale et de l'accueil familial". Il s'agit en effet d'organiser au mieux "qui décide quoi, qui prend en charge quoi" dans le cadre d'un enfant dont les parents conservent







# Accès au congé parental pour les parents d'accueil

Ça se passe dans la salle d'attente de la prison de B. Enfants et ados attendent l'arrivée de la psychologue du Relais Enfants-Parents qui les emmènera rendre visite à leur papa. Certains patientent calmement, assis sur les bancs : ils jouent sur leur portable ou leur DS, discutent avec leurs voisins (de visite en visite, les mêmes visages se retrouvent et des affinités se sont créées). Les plus jeunes sont souvent plus agités, se poursuivent, s'attrapent, rient ou parfois s'énervent. Il faut dire que le cadre, avec ses portes blindées ouvertes une à la fois, ses gardiens protégés par une vitre pare-balles et son portique détecteur de métal ne favorisent pas vraiment une ambiance détendue... Un petit garçon de 2 ans s'amuse beaucoup à faire courir sa mère : il ne tient pas en place, ignore en riant ses appels... Elle rit mais fatigue également...

Au fil de quelques échanges, nous apprenons qu'elle n'est pas sa maman mais sa tante : suite à l'emprisonnement de son frère et à la dépression de leur maman, elle n'a pas eu le cœur de laisser partir dans un home – où ils auraient peut-être été séparés - son neveu et ses deux nièces (6 et 8 ans). Ces enfants n'avaient jamais connu que la vie familiale, comment auraient-ils réagi, en plus du traumatisme de ces événements ?

Avec son mari et leurs deux grands enfants aux études supérieures, les voilà donc en quelques jours devenus famille d'accueil de trois petits, alors que leurs propres enfants prenaient doucement le chemin de l'autonomie et qu'eux retrouvaient du temps pour des projets personnels ou de couple. Heureusement, ils ne sont pas débiteurs d'aliments comme le seraient des grands-parents : le SAJ leur accorde donc d'office le taux d'entretien. **Le plus difficile pour cette tante, c'est le manque de temps** : un enfant pas encore à l'école, deux autres en primaires qui ont besoin d'être suivis. Elle renonce donc temporairement à son emploi, qu'elle aime beaucoup pourtant. Pas de droit à un congé parental puisque ce ne sont pas ses enfants (sinon elle aurait eu droit à l'équivalent d'un an à temps plein, soit 4 mois x 3 enfants de moins de 12 ans) ; elle prend donc un congé sans solde de 6 mois, qu'elle est obligée de prolonger car elle se rend compte que la reprise de son boulot est inconciliable avec toutes les tâches quotidiennes à effectuer, les visites aux parents, les réunions avec les professionnels responsables du suivi. D'autre part, même si ses enfants la rassurent à ce niveau et ont très bien accueilli leurs petits cousins, elle est triste de devoir priver ses grands du niveau de confort qu'elle pouvait leur offrir quand son mari et elle travaillaient tous deux. (NDLR : elle verra aussi la différence pour elle, au moment du calcul de ses années de travail pour la pension...). Enfin, elle avoue à mi-voix que les petits loups en question ne sont pas spécialement faciles à vivre ni conscients des efforts et renoncements consentis : un merci de temps en temps l'encouragerait pourtant... Cette situation d'accueil, elle ne l'a pas choisie et n'a pas eu le temps de la réfléchir : elle a répondu à une urgence pour protéger au maximum les petits, leur assurer une vie aussi normale que possible. Et voilà sa vie et celle de sa famille bouleversée, chahutée pour longtemps... Dans l'espoir que ces enfants grandissent au mieux, grâce à la chaleur d'une vie familiale et aux contacts réguliers avec leurs parents.

Les familles d'accueil sélectionnées par un service de placement familial voient leur vie habituelle bouleversée de la même façon, font preuve de la même solidarité et sont habitées par le même désir de tout faire pour rendre leur chance à des enfants blessés du fait des circonstances de leur vie. Avec l'avantage qu'ils choisissent d'accueillir et ont donc le temps pour s'y préparer ; qu'ils seront d'office suivis par le service qui les a sélectionnés alors que les familles élargies ne bénéficient pas systématiquement de cette aide. D'autre part, au contraire de l'entourage proche, ils ne connaissent pas l'enfant et ses parents, ce qui comporte des avantages et des désavantages.

En permettant à un enfant privé temporairement de sa famille de grandir dans un milieu familial, la famille d'accueil sélectionnée comme la famille d'accueil de l'entourage proche permettent toutes deux de concrétiser les recommandations de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et les directives européennes qui indiquent de privilégier un milieu familial plutôt qu'un milieu institutionnel lorsqu'un enfant doit être séparé de ses parents. Il paraîtrait donc logique que les législations soutiennent au mieux ce genre de démarche, de sorte de faciliter l'intégration de l'enfant, de limiter les difficultés de réorganisation familiale ainsi que l'impact financier.

**Comment comprendre alors que l'accès au congé parental de 4 mois en équivalent temps plein continue à être refusé aux parents d'accueil** parce qu'il n'existe pas de lien légal comme dans le cas d'un enfant biologique ou adopté ? Certes, il existe un congé d'accueil de 4 à 6 semaines, calqué sur le congé d'adoption, si vous travaillez au fédéral ou à la région wallonne et que vous accueillez un enfant via une instance officielle ; certains employeurs prévoient aussi un temps variable de congé pour accueillir un enfant. Ces initiatives positives laissent cependant sur le bord du chemin tous les autres parents d'accueil travailleurs...

**Les enfants accueillis, fragilisés par la séparation d'avec leur famille et par ce qu'ils ont vécu avant cela, auront besoin de temps, de la présence et de la disponibilité** des adultes pour s'intégrer dans leur nouveau milieu de vie, pour refaire confiance et reprendre un bon développement. Ils testeront souvent la solidité du lien d'attachement avec leur famille d'accueil, mettant à rude épreuve la patience et le sentiment de compétence de celle-ci. A la VUB, le professeur Vanderfaeillie a étudié le break down (interruption non programmée de l'accueil) et indiqué que l'accueil familial était une forme d'aide très positive<sup>1</sup> pour l'enfant (quand on regarde son évolution à long terme) mais vulnérable ; il fallait donc la soutenir, notamment par des possibilités de relais, de répit. Le congé parental, assez souple dans son organisation (on peut le prendre d'un coup ou l'étaler dans le temps), n'est-il pas un des moyens de permettre ce répit ?



Le coût a été estimé fin 2013, à l'occasion du colloque proposé par La Porte Ouverte et son homologue néerlandophone. En tenant compte des parents d'accueil travaillant tous deux et accueillant un enfant de moins de 12 ans, et donc susceptibles de le solliciter, on a estimé que, par an, pour tout le pays, 200 familles accueillantes environ pourraient le demander. La différence d'indemnisation par l'Onem entre un congé sans motif (seul accessible pour les parents d'accueil) et un congé parental (un peu plus de 700 € nets par mois pour une interruption à temps plein) est d'environ 350 € nets, moins dans certains cas car les règles sont différentes selon les employeurs pour les autres congés. Ce coût est négligeable si on le compare au coût des hôpitaux, pouponnières ou autres institutions où certains enfants doivent rester suite au manque de familles d'accueil : une famille d'accueil bénéficiant d'un taux d'entretien (ce n'est pas le cas de toutes) coûte 5 à 8 fois moins cher (selon qu'elle perçoit ou non les allocations familiales, qui sont déduites du taux d'entretien) qu'une institution. Il ne s'agit pas bien sûr de dire que l'orientation d'un enfant doit se baser sur des critères financiers, mais d'expliquer que le refus actuel de congé parental au bénéfice d'un enfant accueilli est difficilement compréhensible même si on se place d'un point de vue financier. Rappelons qu'il y a quelques années encore, certains parents d'accueil ont bénéficié d'un congé parental suite à une attitude de tolérance de l'Onem à cette époque ; il y a eu depuis une "remise au pas" de tous les bureaux de l'Onem mettant en avant l'absence de lien légal. L'adoption d'un statut

pour les accueillants familiaux, qui vient de franchir une première étape à la chambre, pourra-t-elle faire avancer les choses en leur reconnaissant une existence légale?

Enfin, certaines familles renoncent à poser leur candidature à l'accueil parce que les problèmes d'organisation leur semblent trop importants : *"Nous avons déjà pensé devenir famille d'accueil mais... nous courons déjà tant entre l'école, notre travail, les devoirs, les tâches ménagères, les activités extra-scolaires des enfants..."* nous écrivait en juin 14 une famille de 2 enfants. La Porte Ouverte reçoit plusieurs fois par an des demandes d'information de personnes ou de couples qui envisagent l'accueil et demandent entre autres s'ils auront droit à un congé parental leur permettant soit de s'arrêter temporairement de travailler, soit de réduire leur temps de travail pendant les premières années. **En cette période de pénurie de familles d'accueil, de "bébés parqués"** (voir l'article), et **sachant que l'accueil familial est une solution adaptée** aux besoins de stabilité et d'attachement fiable de nombreux enfants, **les législations peuvent-elles continuer à "mettre des bâtons dans les roues" des accueillants potentiels, à discriminer les enfants accueillis** par rapport aux enfants biologiques ou adoptés en ce qui concerne le congé parental ?

### Lecture rapide

Actuellement, le congé parental de 4 mois accordé à tout parent travailleur pour son enfant biologique ou adopté de moins de 12 ans reste inaccessible au parent d'accueil (car pas de lien légal). C'est une discrimination envers cette forme de parentalité mais, plus choquant, envers l'enfant : un enfant n'a pas droit à la même disponibilité parentale selon qu'il soit entré dans la famille par la naissance, par l'adoption ou par l'accueil. C'est d'autant plus choquant qu'il s'agit d'enfants déjà fragilisés par leur vécu, auxquels la société doit une protection particulière (CIDE: la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ).

Leur démarche de solidarité ne doit pas être pénalisante pour les parents d'accueil en les forçant à puiser dans leurs congés annuels ou à diminuer leur sécurité financière par un congé moins ou pas indemnisé. Permettre aux parents d'accueil de prendre un congé parental à temps plein ou partiel, c'est offrir à l'enfant accueilli la même disponibilité parentale qu'aux autres enfants ; c'est respecter leur vie familiale, c'est les aider à remplir au mieux leur tâche auprès de l'enfant accueilli ; c'est aussi encourager les candidats à l'accueil en facilitant leur organisation et en réduisant l'impact financier.

<sup>1</sup> Selon le professeur Vanderfaellie, l'accueil familial est une forme d'aide très positive car elle offre *"une plus grande attention, une structure, une continuité ; les enfants d'accueil sont plus nombreux à terminer leur formation, commettent moins de délits, sont plus heureux dans leur propre vie"*. Mais c'est aussi *"une forme d'aide vulnérable dont il faut prendre soin"*.

# Bébés "parqués" en hôpital faute de place

*Bébés "parqués" en hôpital faute de place dans une structure adaptée:  
proposition du 03.02.16*

## *145 "bébés parqués" en un an*

On parle de "bébés parqués" pour désigner les enfants de moins de 7 ans qui sont placés en hôpital ou sont maintenus en milieu hospitalier non pour des raisons médicales, mais parce qu'il n'y a pas de place pour eux dans une structure adaptée.

Selon une première estimation du Cabinet du Ministre de l'Aide à la Jeunesse, Rachid Madrane, en un an, 145 enfants de moins de 6 ans ont été hospitalisés en Wallonie et à Bruxelles sans que leur état de santé physique ou psychique nécessite des soins médicaux. Près de la moitié avait moins d'un an, un quart avait moins de 3 mois. Un enfant sur deux est hospitalisé durant moins d'un mois, mais un sur cinq reste à l'hôpital plus de 3 mois.<sup>1</sup>

Comment ces bébés, ces enfants arrivent-ils en milieu hospitalier ? C'est souvent suite à des soupçons d'abus ou de maltraitance que les autorités mandantes (SAJ, SPJ, Juge de la Jeunesse) décident de les retirer en urgence de leur milieu familial et de les placer dans un service pédiatrique afin de réaliser une observation et de poser un diagnostic.

## *Devenir de ces enfants*

Une fois ce diagnostic établi, il faut envisager où l'enfant va vivre. 20 % sont suivis dans leur milieu de vie par un service de l'aide à la jeunesse. 20 % sont placés dans un service agréé. 25 % d'entre eux sont confiés à une famille d'accueil. Moins de 10 % arrivent dans un SASPE (service d'accueil spécialisé de la petite enfance, autrement dit "pouponnière", financé par l'ONE). 20 % ne bénéficient d'aucune prise en charge après l'hospitalisation.<sup>2</sup>

## *Pourquoi "parquer" ces enfants à l'hôpital ?*

Comment expliquer que de jeunes enfants soient maintenus à l'hôpital après le diagnostic ou même y soient directement placés par les autorités mandantes ? Selon Rachid Madrane, cela s'explique par le manque de places, lui-









## Stages enfants & ados d'accueil



Encore une porte qui s'ouvre... cette fois-ci, direction **la Toussaint !**

Une fois de plus, en partenariat avec **Vacances Vivantes**, *La Porte Ouverte* vous propose 1 stage (en 2 groupes d'âge) pour les vacances de Toussaint.

Soucieuse de permettre à toutes et tous de venir s'oxygéner, notre ASBL a obtenu des ristournes et des aides financières.

*Patrick et son équipe vous attendent !*

## La Maison Blanche Daverdisse

La Maison Blanche est une ancienne hostellerie située dans un village ardennais. Isolé par de nombreuses forêts et bordé par la Lesse, Daverdisse est un village paisible et pittoresque qui a su garder le charme rustique de la vieille Ardenne.



### Retour au pays imaginaire

6-11 ANS

Date: du dimanche 30/10/2016 au samedi 5/11/2016

#### PROGRAMME

15 années sont passées depuis que Peter Pan a dit au revoir à Wendy. Devenue mère de famille, Wendy vit toujours dans la maison de son enfance. Chacun a fait sa vie de son côté et est devenu un adulte bien occupé. Mais ont-ils tout oublié pour autant ? Wendy n'hésite jamais à raconter à ses enfants, les aventures de Peter Pan mais que sont-ils tous devenus ? Venez découvrir ou redécouvrir ce monde plein de magie, de lumières et de rêve, ...

Envol garanti !

# Cluéo géant

12 - 17 ans

Date: du dimanche 30/10/2016 au samedi 5/11/2016

## Elémentaire, mon cher ...

### PROGRAMME

Qui? Où? Quand? Comment? Pourquoi?

Nous avons besoin de vous pour mener à bien notre enquête !

Dans une ambiance énigmatique, vous découvrirez chaque jour les personnages farfelus de cette mystérieuse enquête où l'aventure et la réflexion te mèneront chaque jour vers un nouvel indice. Le fair-play, le sang-froid et le travail en équipe seront les maîtres mots de ce séjour.

Au fil de vos recherches, vous serez accompagnés par un célèbre inspecteur ainsi que son fidèle compagnon.

A vous de jouer !

**Cette semaine de stage pour seulement 100€\***

\* 100€ pour le(s) enfant(s) d'accueil des familles membres de l'ASBL *La Porte Ouverte*.  
Pour les enfants d'accueil des familles non membres de l'ASBL, le montant s'élève à 215€

*De plus, ce stage remplit les conditions de la récente réforme fiscale à propos de la déductibilité des frais de garde d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de 12 ans au début du stage. Dans votre déclaration fiscale de l'année prochaine, vous pourrez donc déduire maximum 11.20€ par jour de stage et par enfant. Vacances Vivantes a.s.b.l. / A.E.P. est un organisme reconnu à cette fin et vous adressera en temps voulu l'attestation adéquate.*

Si vous éprouvez des difficultés pour amener votre (ou vos) enfant(s) sur le lieu du stage, signalez-le en l'inscrivant.

**Dans la mesure du possible**, nous tenterons d'organiser un réseau de covoiturage efficace.





# Avantages pour nos membres

Nous avons le plaisir de vous annoncer une réduction de 10 % pour tous vos enfants, sur toutes les activités belges organisées par Vacances Vivantes (\*).

Seule condition :  
être membre, en règle de cotisation, de La porte Ouverte (attestation à nous demander).



Consultez leur catalogue sur [www.vacancesvivantes.be](http://www.vacancesvivantes.be), ou demandez-le au 02 648 81 09  
\* à l'exception des stages "Oxygène" organisés exclusivement pour La porte Ouverte.

Parce que notre asbl est basée sur la solidarité, il nous a semblé normal de faire appel à une autre asbl pour imprimer ce journal en couleurs.  
En voici une brève présentation



L'ENTRAIDE PAR LE TRAVAIL A.S.B.L.



## Valide ou moins valide, chacun a droit au travail !

Que ce soit dans nos ateliers de Braine-l'Alleud ou de Jodoigne, le personnel soudé de l'ETA, l'Entraide par le Travail s'active avec le sourire pour répondre aux demandes de ses clients. Poussé par l'envie de satisfaire notre clientèle, il réalise des travaux de qualité en un temps minimum.

### Imprimerie

Que votre projet soit au stade d'ébauche ou vos fichiers prêts à imprimer, l'ETA vous offre un service de A à Z. Sur base de vos desideratas, l'infographiste composera pour vous logos, affiches et catalogues en tous genres. Qu'il s'agisse d'impression offset ou digitale, les imprimeurs mettent tout en œuvre pour répondre à vos besoins : enveloppes, documents commerciaux, dépliants/flyers, affiches, faire-part, cartes de visite, ... Vous désirez une finition bien particulière, n'hésitez pas, ...

### Routage et mailing

Votre mailing pris en charge par des experts de bout en bout : depuis la conception et l'impression de vos enveloppes et imprimés, en passant par l'affranchissement et le dépôt poste.

Un projet de concours, de mailing avec réponse, ... confiez leur la gestion de ces coupons/réponses. Ils se feront un plaisir d'en assurer le traitement intégral (gestion boîte postale, compilation des données, envoi de prime, ...).

### Conditionnement

Son savoir-faire en ce domaine est entièrement à votre disposition. Montage de displays, mise sous film, rétraction ou toute opération manuelle simple ou complexe, son personnel vous démontrera à quel point il excelle en ce domaine.

Renseignements et informations :

#### Les Ateliers de la Sarthe

Rue Pré du Pont, 1 (Parc Industriel)

1370 Jodoigne

Tél. : 010/81 22 22 - Fax : 010/81 04 57

lasarte@eta-entraide.be - [www.eta-entraide.be](http://www.eta-entraide.be)





Je désire devenir membre de l'asbl *La Porte Ouverte* et recevoir le périodique de *La Porte Ouverte* en tant que **membre actif** (*membre pouvant voter durant les Assemblées Générales de l'ASBL*) ou **membre sympathisant** (*sans droit de vote aux Assemblées Générales de l'ASBL*) **et** je verse le montant **MINIMUM** annuel (tout montant supérieur sera reçu avec reconnaissance et intégralement consacré au soutien de nos actions):

12€ minimum par famille  
 au numéro de compte **IBAN : BE22 0012 8823 2647 - BIC : GEBABEBB**  
 de *La Porte Ouverte ASBL, Rue Thier Martin, 33 à 4651 BATTICE*

**Renseignements à nous communiquer pour recevoir le périodique ET pour devenir membre de l'asbl *La Porte Ouverte* :**

CES RENSEIGNEMENTS NOUS SERONT **FORT** UTILES POUR MIEUX CERNER VOS BESOINS ET AGIR EN FONCTION DE CEUX-CI. NOUS VOUS REMERCIONS D'AVANCE POUR LE TEMPS QUE VOUS NOUS CONSACREZ...

**Parents d'accueil** (barrez le mot "accueil" si vous êtes un sympathisant) :

NOM	PRENOM	ADRESSE	Code	LOCALITE	N° DE TELEPHONE

Votre E-mail

**Enfants en accueil** (par respect du code de déontologie, mettre l'initiale du prénom) :

INITIALE DU PRENOM	D. NAISSANCE	SERVICE DE PLACEMENT OU AUTRES

**Autres enfants vivant sous le même toit :**

PRENOM	D. NAISSANCE



**Autres personnes majeures vivant sous le même toit, et désirant être membres :**

NOM	PRENOM	LIEN FAMILIAL



# *Devenir membre...*

## *Pourquoi faire ?*

### **Bien sûr...**

- ♥ pour recevoir ce journal;
- ♥ pour renforcer le poids de notre mouvement auprès des décideurs ;
- ♥ pour marquer sa solidarité ;
- ♥ pour s'entraider en cas de difficultés ;
- ♥ et pour toute cette sorte de choses....

### mais il faut AUSSI se rappeler que...

- ♥ en 2002 et 2007, les membres effectifs et sympathisants ont pu bénéficier d'un baptême de l'air à prix plancher, lors de notre barbecue à Berinzenne ;
- ♥ en 2003, les membres effectifs et sympathisants ont bénéficié d'une journée et d'un repas quasi-gratuits à la ferme Les sens Ciel ;
- ♥ en 2004, les enfants des membres effectifs et sympathisants ont visité Blégny-Mine à un prix volontairement dérisoire et symbolique ;
- ♥ en 2005, lors de l'A.G., les enfants des membres effectifs et sympathisants ont participé gratuitement aux activités à la Ferme de la Hulotte ;
- ♥ depuis 2004, chaque année, les enfants ont bénéficié d'une réduction importante (sur un prix déjà fortement diminué grâce à nos sponsors) aux stages Evasion Oxygène ;
- ♥ en 2006, 30 ados ont participé à l'opération Boomerang (Wégimont et Alsace) à un prix rikiki pour un projet maous kosto ;
- ♥ en 2008, les membres effectifs et sympathisants ont été invités gracieusement à Houtopia pour une journée d'informations;
- ♥ en 2009, une journée de rencontres au parc Chlorophylle ;
- ♥ en 2012, des jeunes sont partis au Bénin avec AfriCapSud et nos membres se sont rencontrés à Mozet;
- ♥ en 2013, une journée ludique au Chemin de Fer des 3 Vallées;
- ♥ en 2014, nos familles ont visité le site de Blégny-Mine;
- ♥ en 2015, une rencontre familiale contée et chantée a eu lieu à Woluwé-St-Pierre;
- ♥ et depuis 2013, notre cellule Ecoute est à votre disposition...

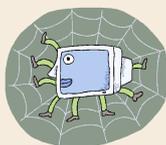




# Infos pratiques



**La Porte Ouverte - Familles d'accueil**



**[www.laportecouverte.eu](http://www.laportecouverte.eu)**



**[laportecouverte.info@gmail.com](mailto:laportecouverte.info@gmail.com)**



**Rue Thier Martin, 33  
4651 Battice**



*Ecoutants bénévoles*

**Marceline et Jean Ghiste**

**02 / 230 14 89**

**Marie-Hélène Kluser**

**04 / 370 27 28  
0486 / 41 58 71**

**Anne-Geneviève Leclercq**

**02 / 262 25 64  
0475/808817**

**Nicole Ledermann**

**02 / 762 60 64**

**Jean-Pierre Marchal**

**010 / 41 90 38**

